

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BEAUME DROBIE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 AVRIL 2022 A RIBES

Procès-verbal

Etaient présents : WALDSCHMIDT Pascal, THIBON Jean-François, DUCROS Loïc, GONTIER Philippe, PANTOUSTIER Brigitte, PLANET Olivier, LACOUR Gladie, AUZAS Vincent, LAPORTE Jean Pierre, CARRIER Martine, POUGET TIRION Dominique, BERRES Thierry, BOISSIN Eric, MOZZATTI Albert, ALLANO Marie Claude, GOUBE Julien, COULANGE François, DEFFREIX Christophe, BALAZUC Christian, AUDIBERT François, PRAT Eric, CHABANE Francis, CHOTIN Marie Hélène, PIERRARD TEYSSIER Nadine, TALAGRAND Michel, PARMENTIER Luc, BELVA Nathalie, PIOLAT Didier, MAZILLE Didier, FAURE Alexandre.

Pouvoir : DEFFREIX Christophe (pouvoir de DEYDIER-BASTIDE Jean Marc), PANTOUSTIER Brigitte (pouvoir de CHASTAGNIER Geneviève), GONTIER Philippe (pouvoir de ROUSTANG Yves), LAPORTE Jean Pierre (pouvoir de DJIANN Nicole), BERRES Thierry (pouvoir de MARCHAL Yannick), COULANGE François (pouvoir de DUCLOUX Sébastien), BOISSIN Eric (pouvoir de L'HERMINIER Raoul), Nathalie BELVA (pouvoir de PRANDI Patrice), MAZILLE Didier (pouvoir de MANFREDI VIELFAURE Pascale), PIERRARD TEYSSIER Nadine (pouvoir de SALEL Matthieu).

Présents sans pouvoir de vote : CHENOT Lorraine

Nombre de conseillers en exercice : 41

Nombre de conseillers présents : 30

Pouvoir : 10

Date de la convocation 6 avril 2022

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

Modification de l'ordre du jour

Retrait : PATT Ardèche méridionale/convention DRAF

Rajout : Frais de déplacement des agents et subventions 2022 aux structures culturelles conventionnées

Avis favorable à l'unanimité

Questions diverses : Alexandre FAURE Nuisances sonores des camping, Julien GOUBE Fond de concours et Vincent AUZAS Voie douce du collège.

Procès-verbal du conseil communautaire du 17 mars 2022

Avis favorable à l'unanimité

Délégations du Président du 15 mars au 12 avril 2022

5 CDD pour le remplacement congés et maladies dans les services Déchets ménagers, Enfance jeunesse et polinno.

ADMINISTRATION GENERALE

**CONSEILLER COMMUNAUTAIRE : SUPPLEANTE DE LA
COMMUNE DE ST MELANY**

Avec l'installation du nouveau conseil municipal et le changement de maire à St Mélany, les conseillers communautaires sont désormais Didier PIOLAT, titulaire et Barbara DE SCHEPPER, suppléante.

Suite à la démission de Barbara DE SCHEPPER de son mandat de conseillère communautaire suppléante, le conseil municipal en date du 8 mars 2022 a désigné Lorraine CHENOT pour occuper ce mandat.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide de :

Acter la désignation de Lorraine CHENOT comme conseillère communautaire suppléante pour la commune de St Mélaney.

DESIGNATION COMPLEMENTAIRE DE DELEGUES AU SMAM

Le Président rappelle que la délégation du "Pays Beaume Drobie" au SMAM doit être complétée par 1 titulaire et 14 suppléants.

Suite à un appel parmi les conseillers communautaires et municipaux, les candidatures au poste de titulaire sont Marie Hélène CHOTIN (Rosières), Brigitte FURIC (Payzac) et Martine PEYROU (Beaumont) et Max DODARD (Vernon) en tant que suppléant.

Après un vote à main levée du conseil, Marie Hélène CHOTIN obtient la majorité des voix. Elle est donc désignée comme déléguée titulaire.

Le Président propose de désigner Brigitte FURIC Payzac, Martine PEYROU Beaumont, Max DODARD Vernon comme délégués suppléants, cette proposition est validée par le conseil.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide de :

Désigner Marie Hélène CHOTIN comme déléguée titulaire au SMAM

Désigner Brigitte FURIC, Martine PEYROU et Max DODARD comme délégués suppléants

FINANCES

ETAT RECAPITULATIF ANNUEL DES INDEMNITES DES ELUS POUR 2021

Le Président informe le conseil, qu'en application de l'article L 5211-12-1 du CGCT, il convient désormais, depuis la Loi Engagement et Proximité de décembre 2019, de présenter pour information, l'état récapitulatif annuel des indemnités des élus, à savoir :

	Executif CdC du Pays Beaume Drobie	VP SICTOBA	VP EPTB
GONTIER Philippe	7 701,00 €		
DEFFREIX Christophe	19 252,56 €	4 779,24 €	
CHABANE Francis	7 701,00 €		
COULANGE François	7 705,68 €		
BOISSIN Eric	7 701,00 €		
DEYDIER BASTIDE Jean Marc	7 701,00 €		
MANFREDI VIELFAURE Pacale	7 701,00 €		
PARMENTIER Luc	7 701,00 €		
WALDSCHMIDT Pascal	7 701,00 €		
SALEL Matthieu			5 133,96 €

PARTICIPATION AU FONDS UNIQUE LOGEMENT (FUL) 2022

Le Président rappelle que le Fonds Unique Logement (FUL) est un dispositif géré par le Conseil départemental en partenariat avec les communes et les Communautés de Communes et les acteurs sociaux (CAF, MSA, bailleurs, fournisseurs eau, électricité...).

Le FUL a pour objet d'aider les personnes ou familles en difficulté pour permettre leur accès ou leur maintien dans le logement, en leur accordant des aides financières et en finançant différents types d'accompagnement social lié au logement.

La Communauté de Communes participe de manière volontariste au financement du FUL. La participation annuelle est déterminée par le Conseil Départemental de l'Ardèche.

En 2022, elle reste identique à 2021, à savoir 0,40 € par habitant.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents décide de :

Contribuer au Fonds Unique Logement (FUL) pour l'année 2022,

Verser au Département une participation correspondant à 0,40 € par habitant pour l'année 2022.

Loïc DUCROS demande le vote à bulletin secret mais n'ayant pas un tiers des élus le souhaitant, le taux de fiscalité

TAUX DE FISCALITE 2022

Le Président présente au conseil communautaire l'état de notifications des taxes pour 2022.

Le Président propose au Conseil de modifier les taux de fiscalité en 2022.

Le taux de Taxe d'Habitation (TH) ne peut être modulé en 2022 suite à la suppression de la Taxe d'Habitation Résidence Principale (THRP).

Suite à l'avis favorable de la Commission des Finances, le Président propose une hausse de la CFEU de 5,32 % et une hausse proportionnelle de 2% aux taxes foncières soit :

• Taxe sur le foncier bâti (TFB)	2,336 %	(2021 2.29 %)
• Taxe sur le foncier non bâti (TFNB)	16,351 %	(2021 16.03 %)
• Contribution foncière des entreprises (CFEU)	19,79 %	(2021 18.79 %)
• Taxe GEMAPI (montant attendu)	65 000 €	(2021 75 500 €)

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents (Contre BELVA Nathalie, CHOTIN Marie Hélène, PIERRARD TEYSSIER Nadine, abstention PRAT Eric, THIBON Jean François, MOZZATTI Albert, POUGET TIRION Dominique, CARRIER Martine, LAPORTE Jean Pierre, LACOUR Gladie, PANTOUSTIER Brigitte, PLANET Olivier, MARCHAL Yannick, CHASTAGNIER Geneviève, DJIANN Nicole), décide de :

Fixer les taux de fiscalité 2022 tels que présentés

Fixer le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations à 65 000 € pour 2022.

Matthieu SALEL rejoint le conseil

BUDGETS ANNEXES 2022

Le Président propose aux votes les budgets annexes

Le budget annexe SPANC est approuvé à la majorité (1 abstention Eric PRAT)

Le budget annexe Déchets ménagers est approuvé à la majorité (1 abstention Eric PRAT)

Le budget annexe ZAEC est approuvé à la majorité (1 abstention Eric PRAT)
Le budget annexe Photovoltaïque est approuvé à la majorité (1 abstention Eric PRAT)
Le budget annexe Tourisme est approuvé à la majorité (abstention Eric PRAT et Gladie LACOUR)
Le budget annexe Ateliers économiques est approuvé à la majorité (Contre : Gladie LACOUR, Brigitte PANTOUSTIER, Geneviève CHASTAGNIER, Jean François THIBON, Loïc DUCROS / Abstention Eric PRAT)

BUDGET PRINCIPAL 2022

A la demande de plus d'un tiers des membres du conseil, le budget principal est voté à bulletin secret.
Le budget principal est rejeté avec 20 contre, 19 pour et 1 blanc.

Le Président clôture la séance suite à ce vote.

Les points de l'ordre de jour non traités sont reportés à un prochain conseil. Il décide de clôturer le conseil.

Fin de la séance à 21h10

Christophe DEFFREIX
Président

